

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
28 septembre 2023

PUBLIE LE : 03 OCT. 2023

Délibération n°230928-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-deux septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour la délibération relative au marché de gestion de la déchetterie 9 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 2023-13

OBJET : Marché SID23L - Assistance à maîtrise d'ouvrage administrative technique et financière pour le syndicat pour l'année 2023 – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société Ilingenierie SAS, sise 14 bis rue Auguste Neveu 92500 Rueil-Malmaison.

Montant forfaitaire : 22 880 € HT, soit 27 456 € TTC avec des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 € HT et un maximum de 5 000 € HT.

Durée courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 inclus.

Décision n° 2023-14

OBJET : Marché SID23M – Fourniture et livraison d'un compacteur monobloc RORKAL – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société G. GILLARD SAS, sise ZA rue des Peupliers BP 27 – 77590 BOIS LE ROI.

Montant forfaitaire : 34 210 € HT, soit 41 052 € TTC.

Décision n° 2023-15

OBJET : Marché SID23N – Fourniture et livraison d'un conteneur de stockage DEEE Koffre (Classe 1) – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société G. GILLARD SAS, sise ZA rue des Peupliers BP 27 – 77590 BOIS LE ROI.

Montant forfaitaire : 17 768 € HT, soit 21 213,60 € TTC.

Décision n° 2023-16

OBJET : Marché SID23P – Mise en place d'une solution de contrôle d'accès par lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) à la déchetterie de Triel-sur-Seine – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société HORANET sise ZI Route de Niort BP 70328 – 85 206 Fontenay-le-Comte Cedex.

Montant forfaitaire : 31 735,50 € HT, soit 38 082,60 € TTC.

Décision n° 2023-17

OBJET : Marché SID23A – Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parcours de visite scénographique sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys – Signature

Il a été décidé :

- de confier la prestation à la société AGENCE LES RECREATEURS (mandataire de groupement solidaire) sise 22 passage Saint-Bernard 75 011 Paris.

- de signer le marché pour un montant forfaitaire de 76 500 euros HT, soit 91 800 euros TTC, pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la réalisation complète des prestations dans les délais d'exécution prescrits par les documents contractuels.

Décision n° 2023-18

OBJET : Marché SID23Q – Mission de conseil et assistance financière pour l'analyse de l'assujettissement à la TVA du Syndicat

Il a été décidé de confier la prestation à la société PARTENAIRES FINANCES LOCALES, sise 96 boulevard de Sébastopol 75003 Paris.

Montant global et forfaitaire : 12 000 euros HT, soit 14 400 euros TTC, avec des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro HT et un maximum de 12 000 euros HT, soit 14 400 euros TTC.

Décision n° 2023-19

OBJET : Marché SID23I – Rédaction d'une proposition de rapport sur le prix et la qualité du service sur l'année 2022 du Syndicat – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES sise 2 boulevard Vauban Montigny-le-Bretonneux.

Montant de 6 890 euros HT, soit 8 268 euros TTC selon les délais de réalisation annexés au devis du 21 avril 2023.

Décision n° 2023-20

OBJET : Marché SID23R – Installation et abonnement à la fibre internet pour la déchetterie de Triel-sur-Seine – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société HP3I sise 5 rue Charles Guilbert 78190 Trappes.

Montant d'installation de 1 849 euros HT, soit 2 218,80 euros TTC avec un abonnement de 199 euros HT par mois, soit 238,80 euros TTC par mois avec engagement minimal de 36 mois.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **2/10/2023**
Transmis en préfecture et affiché le **3/10/2023**

Pour Extrait Conforme



Stéphan CHAMPAGNE
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal